



Délibération n°2017-40 du Comité syndical du mardi 19 décembre 2017

DEMANDE DE SUBVENTIONS – ANIMATION ET GESTION DE LA MISSION LEADER 2018

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – 2, parc d'activité le Camalcé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 8 décembre 2017.

Étaient présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 19	

Vu le Prévisionnel d'activités du GAL pour 2018 :

- **Organisation de 4 à 5 Comités de Programmation** : poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets, instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanciers...).
- **Organisation de Comités Techniques mensuels** : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie de développement local du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.
- **Communication** : conception d'outils de communication (articles, communiqués de presse, Fiches d'information ou guide du porteur de projet, lettre d'information...), organisation de réunions d'information, mise à jour du site internet et de la page Facebook du Pays.
- **Evaluation** : Réalisation d'un premier Bilan évaluatif courant du 1^{er} semestre 2018, avec l'appui d'un groupe de travail évaluation et stratégie.
- **Coopération LEADER** : Animation d'un groupe de travail sur la coopération afin de définir une stratégie et des priorités d'action de coopération LEADER. Recherche de GALs partenaires pouvant être intéressés par des sujets communs.
- **Formation – séminaires - réseaux** : participation aux formations organisées par la Région et le Réseau rural, aux séminaires organisés par LEADER France ou d'autres structures pour des rencontres et échanges sur le FEADER et LEADER, réunions d'informations et d'échanges interGALs et Région (Autorité de gestion).

* Coûts indirects : loyers, fournitures bureau, nettoyage, services horizontaux (compta, rh, direction, formation, communication institutionnelle...), téléphone et internet, chauffage, électricité ;

** : 7% des frais salariaux liés à l'opération

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le projet d'Animation/Gestion du programme LEADER pour l'année 2018.
- ✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant TTC	Financeurs sollicités	Montant	Taux
Frais salariaux - mission Leader	97 311.89 €	<i>FEADER UE</i>	83 298,97 €	80,00%
		<i>Conseil Départemental</i>	10 412,37 €	10,00%
Forfait coûts indirects* de structure **	6 811.83 €	<i>Conseil Régional</i>	10 412,37 €	10,00%
TOTAL	104 123.72 €	TOTAL	104 123.72 €	100%

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2017
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2017

Publiée le 20 décembre 2017
Transmise le 20 décembre 2017

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET